Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_058-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Délibération n°2026/058 **Séance du 21 mars 2026** Feuillet n°90

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de madame Charlotte GREGOIRE, **Maire.**

Présents : Mme Charlotte GREGOIRE, Maire, Mme Véronique BOSSARD-SANGUY, M. Xavier COADIC, Mme Emmanuelle DE BEAUCORPS, M. Arthur DA SILVA, Mme Stéphanie HENON, M. Jérôme DOLBOIS, Mme Chrystèle KERICHARD, M. Jean-Marie MALECOT, Mme Pauline GUENERON, M. Jean-Marie GAZENGEL, Mme Catherine BRIAND, Mme Soïzick WILLIAMS, Mme Odile JOUQUAN, M. Samuel CANTO, Mme Karine SECHE, M. Jean-Marc BERTIN, Mme Vanessa RAME-HELAINE, Mme Camille HAMM, M. Cyrille LEMONNIER, M. Denis CUCHEVAL, Mme Anne HANTRAYE, Mme Emilie DANDIN, M. Sébastien HERTEL, M. Romain GAUTIER-FOUQUET, Mme Servane HUBERT.

Représentés : Jean-René BEASSE (représenté par M. Arthur DA SILVA), Julien LEVERGNEUX (représenté par M. Jean-Marc BERTIN) et M. Paul SALARDAINE (représenté par Mme Pauline GUENERON).

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie HÉNON

Objet : 5.1 Institution et vie politique – Désignation des représentants
Désignation des représentants au sein du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le C.C.A.S a pour mission d'instruire les dossiers d'aide sociale légale. Il est aussi amené à délivrer des aides (aide sociale facultative) à des administrés en difficulté. Le CCAS gère également un service d'aide à domicile, ainsi que L'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) La Parentèle.

Elle précise Conseil d'Administration du C.C.A.S est composé de 8 membres du Conseil municipal et de 8 membres « extérieurs » issus de la société civile nommés par le Maire et représentant 4 catégories d'associations :

- les associations de personnes âgées et de retraités ;
- les associations de personnes handicapées ;
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ;
- l'Union départementale des associations familiales.

Des personnes qualifiées peuvent également être associées sans voix délibérative.

Madame le Maire propose la liste composée des huit personnes suivantes :
BOSSARD-SANGUY Véronique, CANTO Samuel, GAUTIER FOUQUET Romain, SECHE Karine, GAZENGEL Jean-Marie, DOLBOIS Jérôme, HAMM Camille, BRIAND Catherine et Jean-Marie GAZENGEL.

Madame le Maire soumet cette liste au vote.

Le Conseil Municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales portant désignation par le Conseil Municipal de représentants de l'Assemblée pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

- **DESIGNE** 29 voix POUR, la liste composée de BOSSARD-SANGUY Véronique CANTO Samuel, GAUTIER FOUQUET Romain, SECHE Karine, GAZENGEL Jean-Marie, DOLBOIS Jérôme, HAMM Camille, BRIAND Catherine et Jean-Marie GAZENGEL, pour siéger au sein du Conseil d'administration du Centre Communale d'Action Sociale de la commune de Dol de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500952-20260331-DELIB2026_058-DE

Feuillet n°91

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Fait et délibéré à Dol-de-Bretagne,
Le 31 mars 2026

Le Maire,
Charlotte GREGOIRE



La secrétaire de séance,
Stéphanie HÉNON